

## Idée de projet Agriculture – TT Sénégal

<b>1. Titre du projet</b>	<b>Améliorer la fertilité des sols pour renforcer l'adaptation au climat et stimuler la productivité agricole</b>
<b>2. Justification climatique</b>	<p>Au Sénégal, le changement climatique est déjà une réalité indéniable, avec la hausse des températures et la baisse des précipitations (Fall et al., 2024, Camara et al., 2022, CSE, 2010). De plus, sur les 19,6 millions d'hectares de terres au Sénégal, on estime que 12,7 millions d'hectares (soit 65%) sont menacés par diverses dégradations, dont les plus importantes sont l'érosion hydrique (77% des terres dégradées), les actions anthropiques (déforestation, extension des cultures, exploitation minière) représentant 11%, le reste étant causé par la dégradation chimique et l'érosion éolienne (Banque mondiale, 2008). Selon l'INP (2013), 2,5 millions d'hectares de terres arables sont dégradés dans les six (6) zones agro-écologiques du Sénégal.</p> <p>Ces dégradations sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur la production agricole ainsi que sur la santé, le développement économique et l'environnement. Cette baisse des récoltes est confirmée par la production de connaissances dans le cadre du projet uni-lead. En effet, nos résultats confirment la baisse des rendements du mil qui pourrait atteindre -75% pour SSP585, -50% pour SSP245 et -25% pour SSP126 d'ici la fin du siècle. Le coût annuel de la dégradation des sols pour le riz, le mil et le maïs, qui représentaient 45% des terres cultivées, s'élevait à 2% du PIB du Sénégal (Sow et al., 2016). La même année, les pertes financières s'élevaient à environ 550 milliards de francs CFA (monnaie locale), soit l'équivalent de 8% du PIB du Sénégal en 2007 (ELD Initiative &amp; UNEP, 2015, Maka Seck, 2016).</p> <p>Pour remédier à ces dommages (réduction des rendements). Ces options d'adaptation peuvent être (GTA GCC, 2025) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• fertilisation des terres</li> <li>• irrigation</li> <li>• décalage du calendrier des cultures</li> </ul>
<b>3. Objectifs et Résultats attendus</b>	
<b>3.1. Objectif général</b>	Promouvoir la résilience des acteurs agricoles face au changement climatique par une approche intégrée de la gestion durable des sols afin d'atteindre la souveraineté alimentaire et nutritionnelle au Sénégal

<p><b>3.2. Objectifs spécifiques (Outcome)</b></p>	<p>Les objectifs spécifiques sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ caractériser et cartographier les sols ;</li> <li>▪ combattre et atténuer la dégradation des sols (déforestation, désertification, érosion et salinité) ;</li> <li>▪ renforcer les capacités des laboratoires nationaux d'analyse des sols ;</li> <li>▪ renforcer les capacités des parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur du transfert des connaissances sur la fertilité des sols et à travers les facteurs socio-économiques ;</li> <li>▪ renforcer les capacités des parties prenantes agricoles en matière de gestion intégrée de la fertilité des sols et de pratiques de fertilisation durables ;</li> <li>▪ renforcer les laboratoires d'analyse des sols afin de surveiller l'état de la fertilité.</li> </ul>
<p><b>3.3. Résultats attendus (Outputs)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les sols sont caractérisés et cartographiés</li> <li>▪ La dégradation des sols est combattue et atténuée</li> <li>▪ Les capacités des laboratoires nationaux d'analyse des sols sont renforcées</li> <li>▪ Les capacités des parties prenantes sont renforcées sur la chaîne de valeur du transfert de connaissances sur la fertilité des sols et sur l'ensemble des facteurs socio-économiques</li> <li>▪ Les capacités des parties prenantes agricoles sont renforcées en matière de gestion intégrée de la fertilité des sols et de pratiques de fertilisation durables</li> <li>▪ Les capacités des laboratoires d'analyse des sols sont renforcées pour un meilleur suivi de l'état de la fertilité des sols.</li> </ul>
<p><b>4. Alignement avec les priorités nationales et sectorielles</b></p>	<p>Ce projet s'aligne avec les politiques et stratégies nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• CDN</li> <li>• Programme pays</li> <li>• PNA-agriculture</li> <li>• Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Agriculture (LPSDA)</li> <li>• la stratégie nationale pour la souveraineté alimentaire (2024-2028)</li> </ul>

<p><b>5. Réponses aux critères d'investissement climatique (utilisée les 6 critères du FVC)</b></p>	<p><b>- Efficacité et efficience</b>  La gestion des ressources en sol dépend de la maîtrise de données telles que la teneur en carbone et en azote, qui sont fortement influencées par les fluctuations des paramètres climatiques. Plusieurs besoins d'atténuation et d'adaptation au changement climatique peuvent être envisagés par cette intervention prospective, tels que la caractérisation et la cartographie des sols, la séquestration du carbone, la restauration des terres salines par la plantation d'espèces ligneuses polyvalentes et tolérantes à la salinité, la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles (association de cultures, rotation des cultures, mise en jachère, paillage et agriculture de conservation), la promotion du compostage avec le biogaz, la jachère, le paillage et l'agriculture de conservation), la promotion du compostage avec la production de biogaz et la fertilisation de précision (microdosage), la régénération naturelle assistée, la vulgarisation et l'adoption d'engrais organiques, en particulier ceux basés sur des micro-organismes symbiotiques bénéfiques (champignons mycorhiziens et bactéries fixatrices d'azote).</p> <p><b>- Potentiel de changement de paradigme</b>  Ce projet sera réalisé en partenariat avec le secteur privé, les instituts de recherche, les organisations d'agriculteurs et les ONG qui participent à des initiatives de gestion durable de la fertilité des sols.</p> <p><b>- Besoins du pays et appropriation</b>  Au niveau national, la CDN sénégalaise a donné la priorité aux secteurs de l'agriculture et de la foresterie. En ce qui concerne la forêt, l'objectif de la CDN est d'assurer la restauration et la gestion durable des terres par la réduction des feux de brousse et de la dégradation des forêts, et la libération des forêts. Pour le secteur de l'agriculture en particulier, en ce qui concerne les questions liées au sol, les actions stratégiques d'atténuation sont les suivantes : mettre 99 621 ha de terres agricoles en régénération naturelle assistée (RNA) et 4 500 ha en compost, d'ici 2030 ; fournir du fumier organique et du compost amélioré avec production de biogaz (élevage) ; convertir 28 500 ha de riz irrigué à un système de riziculture intensive (SRI), l'application de biofertilisants tout en réduisant à la fois l'utilisation de l'eau d'irrigation et de la demande d'engrais et les émissions de méthane ; augmenter la superficie sous ANRNAS à 498 105 hectares et à 14 400 hectares pour le compost.</p> <p><b>- Cohérence du financement de la lutte contre le changement climatique</b>  En réponse à la dégradation des terres, le Sénégal a adopté des stratégies climatiques nationales et un cadre de gestion durable des terres (GDT). L'objectif de ces instruments est de prioriser, planifier et orienter la mise en œuvre des investissements actuels et futurs en matière de GDT par les secteurs public et privé, et avec toutes les</p>
---	--

parties prenantes du niveau local au niveau national, telles que les services déconcentrés, la société civile, les ONG, etc. Par exemple, la stratégie nationale pour la souveraineté alimentaire (2024-2028) vise à améliorer la production dans le secteur primaire. Des actions spécifiques s'inscrivent dans les orientations stratégiques (1 et 3) du programme de lutte contre la déforestation et la dégradation des terres (séquestration du carbone). En outre, le cadre d'investissement stratégique national pour la gestion durable des terres est chargé de développer un portefeuille de programmes de GDT et de résilience, et de promouvoir un cadre de dialogue et d'investissement dans la GDT, la sécurité alimentaire et la résilience.

Des politiques de référence ont été mises en place pour la gestion durable des terres dégradées et la restructuration de l'agriculture. Il s'agit notamment de la ratification par le gouvernement du Sénégal de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD 1995). En effet, le gouvernement du Sénégal s'engage à prévenir et/ou à réduire la dégradation et à restaurer les terres potentiellement dégradées et désertifiées ; l'adoption de la loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (2004), qui met l'accent sur l'amélioration des conditions de vie par le biais de l'agriculture et de l'élevage.

#### **- Genre et équité**

Le genre, qui fait référence aux rôles et responsabilités socialement construits attribués aux femmes et aux hommes dans une culture et un espace donnés, a été pris en compte dans les différentes étapes, y compris dans la construction de cette proposition de recherche, en vue de promouvoir un développement équitable. En effet, l'aspect genre a été intégré dès la phase d'identification du projet, en impliquant les hommes et les femmes dans l'analyse des problèmes et des solutions, et en encourageant ainsi leur participation au projet. Des analyses de genre seront également menées lors des phases de mise en œuvre et de suivi-évaluation du projet, à travers (i) l'implication d'hommes, de femmes, de jeunes et de personnes handicapées dans les activités de recherche, (ii) l'inclusion de considérations de genre dans la sélection des stagiaires, (iii) l'utilisation d'outils d'évaluation intégrant des critères et des indicateurs de genre, et (iv) la formulation de recommandations spécifiques en matière de genre.

#### **- Potentiel de durabilité**

Ce projet est durable car il remplit un certain nombre de conditions pour que ses bénéfices soient maintenus après son achèvement. En effet, les pratiques qui seront développées permettront de limiter la dégradation des terres d'une part, et de restaurer la fertilité des sols d'autre part. Les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités du personnel de vulgarisation, des prestataires de services et des producteurs contribueront également à promouvoir des pratiques de gestion durable des terres cultivées. En outre, les

	<p>acteurs locaux seront suffisamment impliqués dans le projet, de même que les autorités locales, afin d'assurer une meilleure appropriation du projet.</p> <p>Des mesures seront prises pour communiquer les résultats du projet à la communauté locale et un effort sera fait pour transférer les connaissances et les compétences nécessaires. Des ateliers de restitution seront organisés afin de partager les résultats du projet avec les acteurs locaux. Ces réunions seront également l'occasion de promouvoir des pratiques de gestion durable des terres. Les ateliers accueilleront des producteurs de premier plan, des agripreneurs, des gestionnaires de start-up agricoles, des autorités académiques et administratives, ainsi que des petits exploitants agricoles, principalement des femmes et des jeunes. La participation des personnes handicapées sera facilitée. Les résultats de ce projet de recherche seront également promus sous la forme de fiches techniques et de publications dans des revues à comité de lecture.</p>
<b>6. Proposition d'arrangement institutionnel</b>	<p>Comité de pilotage (LBA, UCAD, DA, DCCTEVF)  UGP : LBA, UCAD, DA, DCCTEVF, CNCR, DAPSA  EA : LBA  EE : LBA, UCDA, DA  Partenaires de mise en œuvre : UCAD, DA, DAPSA, CNCR, les bénéficiaires finaux</p>
<b>7. Groupes cibles</b>	<p>Les personnes vulnérables, en particulier les petits agriculteurs, les femmes et les jeunes</p>
<b>8. Bénéficiaires finaux</b>	<p>Agriculteurs, autorités locales, producteurs, agri-preneurs, associations de femmes, gestionnaires de start-up agricoles, autorités académiques et administratives</p>
<b>9. Durée de la mise en œuvre</b>	<p>5 ans</p>
<b>10. Localisation</b>	<p>Senegal</p>
<b>11. Coût total</b>	<p>35.000 USD</p>